



Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 30 juin 2023

N°9/Politique de la ville

Subvention exceptionnelle à l'association CREDO

Le vendredi 30 juin 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR par M. Bankaly KABA, M. Hervé ZILBER par M. Sori DEMBELE

Absente excusée : Mme Virginie SALIBA

Absent :

M. le Maire rappelle que l'association CREDO - Centre des Ressources pour l'Emergence des Dynamiques Opérationnelles est une association locale qui porte depuis de nombreuses années une action intitulée « A l'ascension du brevet - aide aux devoirs en mathématiques » ayant pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes Beauvillésois scolarisés, collégiens et lycéens, de bénéficier d'apprentissages renforcés en mathématiques par des enseignants ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Contribuer à rendre l'élève acteur de ses apprentissages en mathématiques ;
- Conduire l'élève à l'autonomie dans son travail et à l'épanouissement en mathématiques.

M. le Maire précise que jusqu'en 2022, cette action était soutenue financièrement par l'Etat et la ville au titre de la politique de la ville à hauteur de 8 000 €. En juin 2023, l'Etat a arbitré un désengagement financier de sa part pour cette action. En ce sens, l'association a reçu une subvention moindre pour 2023, soit 3 480 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 4 520 € à l'association CREDO, afin de permettre la pérennisation du projet

« A l'ascension du brevet - aide aux devoirs en mathématiques » pour l'année 2023.

M. le Maire fait, par ailleurs, observer que les dispositions réglementaires prévoient que toute association doit justifier de l'emploi de la subvention de la commune.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 4 520 € à l'association CREDO - Centre des Ressources pour l'Emergence des Dynamiques Opérationnelles.

DIT que les crédits afférents à cette subvention sont inscrits sur la ligne 928243-6574 du budget 2023.

AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



- 7 JUIL. 2023

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le : - 7 JUIL. 2023